

Mémoire présenté par la

**Société des enseignantes et des enseignants
retraités francophones du Nouveau-Brunswick**

à la

Commission consultative sur la gouvernance
de la société civile acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick

Richibouctou, le 24 mai 2006

La Société des enseignantes et des enseignants retraités francophones du Nouveau-Brunswick (SERFNB) est heureuse de l'occasion qui lui est offerte de présenter devant cette Commission sa position relativement à la question à l'ordre du jour. C'est dans l'intérêt de toute la communauté acadienne que ce questionnement se fait, et c'est dans cet esprit que la SERFNB est ici aujourd'hui.

L'Association compte 1720 membres répartis en treize cercles sur le territoire néo-brunswickois et a comme mission de promouvoir les intérêts sociaux et le mieux-être économique de ceux-ci tout en contribuant à l'avancement de l'éducation et de la culture françaises en Acadie.

À l'assemblée générale provinciale de la Société des Acadiennes et des Acadiens du Nouveau-Brunswick (SAANB) tenue à Shippagan en septembre 2003, un participant prenant la parole affirmait qu'il était temps pour les Acadiens de penser à des États généraux pour l'Acadie du Nouveau-Brunswick devant faire le point et déterminer quel projet social nous ralliait tous, et examiner si les structures associatives nous servaient encore adéquatement. Une résolution à cet effet fut adoptée et eut comme conséquence la convocation de la convention acadienne de 2004 à Moncton.

Au nombre de ses résolutions, la Convention proposait l'idée d'une *assemblée délibérante* qui favoriserait à la fois plus de représentativité et possiblement plus d'engagement en vue de continuer l'effort collectif relatif à l'épanouissement des Acadiens et des francophones du Nou-

veau-Brunswick. De là le besoin d'une commission consultative qui a pour mandat de proposer à la fois un mécanisme et une structure de gouvernance communautaire.

Voilà qui ne constitue pas une mince tâche ni pour la Commission, ni pour les intéressés qui n'ont aucune expérience d'une telle forme de gouvernance. On sait que la Belgique a accommodé les Wallons dans sa fédération, et la Suisse a fait de même pour sa minorité en divisant le canton de Berne, constituant une quatrième province, dont l'une francophone. Léon Thériault dans son essai (1982) « *La question du pouvoir en Acadie* » dit que ce phénomène fut l'avènement d'une trentaine d'années de luttes acharnées.

On nous apprenait à la dernière rencontre du Forum de concertation des organismes acadiens du Nouveau-Brunswick au début mai que la Commission avait prévenu le Premier ministre de la province qu'il ne s'agissait pas là pour la population acadienne de créer une entité de nature politique. Si tel est le cas, nul n'est besoin de proposer comme modèles le Jura et la Wallonie puisque, dans chacun de ces cas, il s'agit d'un accommodement politique consenti à la minorité.

Une lecture attentive de la réflexion de Léon Thériault sur la question du pouvoir en Acadie nous amène à conclure que des efforts sérieux pour des structures nouvelles répondant plus efficacement aux besoins de la collectivité sont constamment à l'ordre du jour de la dynamique sociale acadienne et ne constitue, en réalité, rien de nouveau. Pour ce qui est du monde associatif, le tout commence en 1881 à la convention de Memramcook où les délégués fondent la Société Nationale l'Assomption, l'ancêtre de la Société Nationale de l'Acadie (SNA) qui, elle, donnera naissance à la Société des Acadiennes et des Acadiens du Nouveau-Brunswick (SAANB) en 1973.

La SNA, l'Association Acadienne d'Éducation (AAE), l'Association des Instituteurs Acadiens (AIA) avaient comme mission de contrer l'assimilation et l'anglicisation de la communauté acadienne. L'AAE est disparue peu de temps après la création de l'Association des enseignantes et des enseignants francophones du Nouveau-Brunswick (AEFNB), considérant cette dernière plus habileté et mieux outillée pour répondre aux besoins des nôtres en matière d'éducation. Cette disparition, d'une part, et la création de l'AEFNB, d'autre part, ont constitué un changement marquant au sein du monde associatif.

En 1973, les Acadiens se dotent d'un organisme qui jouera le rôle de porte-parole en matière de promotion et de défense des droits et des intérêts de la collectivité. On ne voulait plus de la structure existante qui était formée à la fois d'individus représentant des régions et de membres associatifs et institutionnels comme cela avait été le cas entre 1971 et 1973, période pendant laquelle votre humble serviteur était le secrétaire général de la SNA. Cette dernière jouait à l'époque le rôle d'association provinciale pour la francophonie du Nouveau-Brunswick et parlait en son nom quand venait le temps de défendre et de promouvoir ses intérêts et ses droits.

Lors d'un des congrès de la SNA au début des années 1970, un groupe d'individus, persuadés que les structures en place ne représentaient pas adéquatement la population acadienne, et, étant d'avis qu'elle ne défendait pas, de façon satisfaisante, ses intérêts, s'en dissocia pour éventuellement former le Parti Acadien. Roger Ouellette de l'université de Moncton dans son ouvrage sur la fondation et la disparition du parti dit : « (...) *Il représente pour bon nombre de jeunes le seul moyen de s'affirmer sur le plan politique, face à une communauté acadienne dirigée par une élite traditionnelle et une société globale néo-brunswickoise contrôlée par les anglophones.* » Le parti obtiendra le résultat qu'on connaît, soit 4,89% des votes à l'élection de 1974 et 7,97%, en 1978. Euclide Chiasson décrocha 18,93% du suffrage de sa circonscription, Jean-Pierre Lanteigne, 16,23% et le père Armand Plourde, 34,23%. Ce n'est pas rien. Mais, on ne saura jamais quelle influence une telle aventure aurait pu avoir sur le monde politique au Nouveau-Brunswick puisque le parti n'a pas fait élire de députés.

Ce que nous savons toutefois avec certitude, c'est que le monde politique néo-brunswickois en a été viscéralement secoué. Force a été de reconnaître la profonde insatisfaction de la minorité acadienne face au traitement injuste et inéquitable que leur avait réservé le pouvoir politique et une fonction publique dirigée depuis toujours par le monde anglo-protestant dont les ficelles étaient tirées depuis les loges orangistes et franc-maçonniques. Ce profond malaise persistait malgré la mise en place du Plan d'égalité sociale du gouvernement libéral de Louis-J. Robichaud, de la création de l'université de Moncton, de l'adoption de la Loi sur les langues officielles, de la création d'une école normale de langue française et de la présence du gouvernement conservateur de Richard Hatfield qui aura eu la sagesse de ne pas mettre fin, même pas de faire reculer les réformes sociales des années 1960, réformes qui, en tout et partout, ont été favorables aux nôtres.

Il n'a pas été étonnant de voir un Jean-Maurice Simard déployer des efforts surhumains pour faire adopter une loi sur *l'Égalité des deux communautés linguistiques* et l'empressement d'un Frank McKenna pour la faire enchâsser dans la Charte canadienne des droits et des libertés. Tous ces grands principes et tout ce mouvement, de part et d'autre, à la faveur de la collectivité acadienne avaient-ils pour but de mettre un frein à ce souci qu'avait une génération plus jeune d'être représentée dans les milieux politiques par un parti qui les représenterait réellement, ou était-ce vraiment par souci d'ouverture aux Acadiens en vue de leur épanouissement? À chacun de tirer ses conclusions. Quant à la valeur de cette loi, nous n'en savons rien, elle n'a pas encore été contestée devant les tribunaux.

Si les Acadiens n'ont pas manifesté l'intérêt qu'il se devait à des structures politiques devant les représenter adéquatement, il allait donc falloir dépendre du monde associatif pour sa survie collective. La SAANB a tenté de présenter, au cours des ans, des structures qui accommoderaient les divers secteurs que constitue la société acadienne, notamment l'éducation, les arts et la culture, le domaine communautaire, le domaine économique et le domaine socio-politique. Malgré tout, ce ne fut pas encore ce qu'on souhaitait.

Je crois que l'histoire démontre de façon éloquente que les structures que les Acadiens se sont données ne les ont jamais complètement satisfaits. Est-ce là le lot des minorités? Serait-ce par souci de survie? Plus elles se développent, moins elles veulent rater le bateau. Elles savent, par leur histoire, qu'elles sont seules ou presque à se préoccuper du sort qui est leur. Elles ne comptent pas sur la bonne volonté des majorités qui agissent souvent comme si elles étaient seules à exister.

Un vol d'oiseau sur les quarante-cinq dernières années démontre jusqu'à quel point le monde institutionnel et associatif a pris de l'ampleur, et jusqu'à quel point certains de ses dirigeants ne ressentent plus autant le besoin de se rallier derrière un porte-parole unique pour faire valoir leurs intérêts.

Certains sont de l'école de pensée qui veut qu'un changement de structures amène presque simultanément plus de représentativité, plus de participation et plus d'engagement. Si cela était le

cas, nous n'en serions pas à nous restructurer constamment. D'autres, et ils sont la majorité, regardent plutôt les résultats.

L'expérience nous démontre que là où les Acadiens ont clairement défini leurs enjeux, la population s'est ralliée et n'a cessé de revendiquer tant et aussi longtemps qu'elle n'a pas atteint ses objectifs. Donnons comme exemple la question de l'enseignement infirmier, la création de deux organismes autonomes d'enseignantes et d'enseignants et l'incorporation de l'AEFNB, la dualité au sein du ministère de l'éducation, la réforme de la Loi sur les langues officielles, le bilinguisme au sein de la Gendarmerie Royale du Canada, les collèges communautaires de langue française, la division des districts scolaires et des écoles sur la base linguistique, la lutte pour le maintien des laboratoires spécialisés à l'hôpital Dr-Georges-L.-Dumont, le maintien de l'hôpital de Saint-Quentin, et le reste.

Il semblerait qu'il ne manque ni de structures ni de projets collectifs – la SAANB est à revendiquer par les temps qui courent la dualité au sein du ministère de la Santé. Les divers secteurs de la communauté acadienne ne se sont jamais autant concertés, n'ont jamais autant défini les enjeux.

« *Pensez-vous que les structures de gouvernance actuelles vous représentent bien?* » Voilà la première question que pose la Commission. S'il on entend pas là la SAANB et le Forum, on semble croire que oui. Ces entités jouent un rôle à la fois utile et satisfaisant. Nombreux sont ceux qui s'identifient à ces deux organismes comme étant ou bien des porte-parole légitimes ou bien des organismes qui promeuvent et défendent bien les droits et les intérêts des leurs. On en trouve peu, cependant, pour dire qu'il n'y a pas place à l'amélioration. Mais tel n'est pas le seul lot du monde associatif acadien.

Doit-il y avoir un troisième organisme d'envergure provinciale? Que donnerait-elle de plus? Que viendrait faire une assemblée délibérante dans tout cela? Quel serait son mandat? Quelle serait son utilité? Qui financerait ses opérations?

La question d'une assemblée délibérante n'est pas le sujet qui passionne le plus à l'heure actuelle. Les gens cherchent la crise inhérente à la SAANB et au Forum. N'a-t-on pas tenté de restructurer de pareille façon dans l'Ouest canadien pour des résultats qui n'ont pas été éblouissants? En Ontario, on a cru, à un moment donné, qu'il serait dans l'ordre de démanteler l'Association canadienne française de l'Ontario (ACFO) pour faire place à une structure s'apparentant à celle de notre Forum. Les effets ont été désastreux. Certaines associations en sont sorties déchirées avec aucune envie de s'engager dans la voie de la collaboration et de la solidarité.

La SAANB a à peine trente-trois ans. Elle a tenté à diverses reprises de présenter la formule idéale qui favoriserait une meilleure représentation, une plus grande participation et peut-être un engagement plus fiable. Ça n'a pas donné les effets escomptés. Mais tout compte fait, elle fait un bon travail. On l'a jalouée. Certains dirigeants d'organismes auraient préféré que les fonds qu'on lui allouait soient plutôt redistribués dans le reste du réseau associatif. Des organismes qui n'en avaient pas le mandat auraient souhaité jouer le rôle de porte-parole de la collectivité acadienne.

Quant au Forum, il n'est pas faux de dire que les douleurs d'accouchement pour en arriver à son fonctionnement actuel ont été laborieuses, ardues. Certains ont osé comparer ses débuts à une fosse aux lions où chaque organisme visait à protéger ses sources de financement en provenance de Patrimoine Canada, voire même à s'en donner encore plus. Depuis, les esprits se sont apaisés. On peut dire que l'atmosphère est actuellement à la collaboration. Chaque secteur travaille à définir ses enjeux pour les proposer à l'ensemble et tenter d'en arriver à plus de solidarité quand il s'agit d'intérêts collectifs. Pour y avoir représenté mon organisme pour la majeure partie de l'existence du Forum, je dois admettre qu'il fonctionne plutôt bien et qu'il doit continuer d'évoluer en ce sens.

N'oublions pas que si le gouvernement fédéral devait décider de couper les vivres au Forum, c'en serait fait de cette entité dont les membres comptent presque totalement sur les subventions fédérales pour leur survie.

Nous croyons qu'il est trop tôt pour procéder à une restructuration d'envergure. Cela pourrait compromettre son fonctionnement, sinon le paralyser. Dans les deux cas, il s'agit d'organismes où on délibère, il s'agit d'organismes qui jouissent de représentativité selon des besoins exprimés, il s'agit d'organismes qui ont gagné, avec le temps, de plus en plus de visibilité et de crédibilité.

La SERFNB est de l'opinion que les structures de gouvernance en place à l'heure actuelle représentent bien la société acadienne. Et, puisque l'assemblée délibérante n'a rien d'un organisme politique, puisqu'on n'en sait peu de choses et que le concept semble susciter peu d'intérêt, l'organisme que je représente considère que la société acadienne aurait tout avantage, quant elle veut faire le point, de recourir à la formule des conventions, formule qu'elle connaît depuis longtemps et qui a donné des résultats passablement satisfaisants. Ces rencontres, toutefois, pourraient avoir lieu sur une base plus régulière, à tous les cinq ans, par exemple. Ce serait l'occasion de se remettre en question, de modifier le tir au besoin, de s'entendre sur une mission toujours plus actuelle et de préciser les lignes directrices en fonction de l'avenir. Ainsi, elle donnerait aux organismes existants la vision à suivre sur une base quinquennale pour assurer à la collectivité un développement durable et un épanouissement qui incitera la jeunesse à poursuivre dans des traces semblables.

Hector J. Cormier
Président provincial de la SERFNB